



Habilitation électrique H0v, B0 - Non électricien Exécutant

Cette formation est destinée au personnel non électricien travaillant dans des environnements à risques électriques (maçons, peintres...).

Durée : 1 jour

Organisation : en présentiel

Prérequis : aucun

Méthode pédagogique : active et différenciée

Validation des acquis :
évaluation continue et sommative

Maximum de participants : 10

Tarif intra : 1 200 € HT / groupe

Prochaine session

Nous contacter

Lieu : Toulouse et sa périphérie

Session sur-mesure possible

Objectifs

- Connaître les dangers liés à l'endommagement des OUVRAGES ou INSTALLATIONS BT/HT
- Connaître les conditions d'approche électriques dans la ZONE DE TRAVAIL et les limites
- Savoir utiliser l'outillage adapté
- Savoir travailler sous les ordres d'un CHARGE DE CHANTIER
- Etre informé de la nécessité d'avertir le CHARGE DE CHANTIER de tout dommage porté aux OUVRAGES ou aux INSTALLATIONS durant les TRAVAUX

www.lesclesdelagestion.fr

Programme détaillé

1. Module tronc commun (TC1) : 6 h

- Les différentes grandeurs électriques : courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc...
- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Les différents DOMAINES DE TENSION,
- Les ZONES D'ENVIRONNEMENT et leurs limites,
- L'HABILITATION : Principe, symboles,
- Prescriptions des différentes ZONES DE TRAVAIL,
- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc...),
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT,
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel, en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique.

2. Module Exécutant travaux d'ordre non électrique (B0, H0, H0V) : 2 h

- Les acteurs concernés par les TRAVAUX,
- Les limites de l'HABILITATION chiffre « 0 » (Autorisation, interdits, ZONE DE TRAVAIL, etc.),
- La ZONE DE TRAVAIL :
 - Application des prescriptions,
 - Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION.

3. Contrôle théorique et pratique des connaissances

4. Validation

Un avis d'habilitation sera remis à l'employeur pour la délivrance du titre, en regard des contrôles de connaissances théoriques et pratiques.

Renseignements et inscription

Nicolas Weckerlin

07 68 40 08 95

nweckerlin@lesclesdelagestion.fr



les clés de la gestion
FORMATIONS